

ARRETE COLLECTIF

Vu le code de l'éducation et notamment son article L914-1 ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

NOM	USUEL PATRONYMIQUE	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION		Avantage Specificque d'Anciennete
				Echelon	Date d'effet	
MM HANNECART SEGUY		ODILE R0000	0593843G E.E.PR SAINT JOSEPH 15 PLACE LOUIS MAILLARD 59880 ST SAULVE	05	01/09/2020	
MM VERMANDEL MEUNIER		ISABELLE R0000	0593916L E.E.PR SAINTE JEANNE D'ARC 25 RUE DE LONDRES 59420 MOUVAUX	05	01/09/2020	

Nombre total d'agents : 2

ARRETE COLLECTIF

Fait à LILLE, le 18/02/2021

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation le chef du DEP

Sylvie DUFRECHOU

